

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE THIERS

(Arrondissements d'Ambert et Thiers)

Palais de Justice - Place Saint Genès

BP 69 - 63301 THIERS CEDEX

Minitel 3617 INFOGREFFE - Internet www.infogreffe.fr

Tel. 0 891 01 11 11 - Fax 04 73 80 30 26 - Renseignements sur la situation d'une entreprise? Tel. 0 899 70 22 22

SOCIETE FIDAL

8 AV. DU GENERAL DE GAULLE

03700 BELLERIVE SUR ALLIER

V/REF :

N/REF : 72 B 15 / 2006-A-282

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE THIERS certifie qu'il a reçu le 28/04/2006,

Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce DE THIERS en date du 28/04/2006

- Désignation d'un commissaire à la fusion ou à la scission

Concernant la société

A.P.A. SA (APPLICATION PLASTIQUE ARCONSAT)

Société anonyme

LES SARRAIX

63250 CELLES SUR DUROLLE

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-282 le 28/04/2006

R.C.S. THIERS 747 280 154 (72 B 15)

Fait à THIERS le 28/04/2006,

Le Greffier



DEPOT 1175 28 AVR. 2006

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE THIERS**

Le soussigné :

Monsieur André COTTE, agissant en qualité de Président Directeur Général de la société **APA SA**, SA au capital de 40.000 euros dont le siège social est à **CELLES SUR DUROLLES (63250)** Les Sarraix, immatriculée au RCS de **THIERS (63)** sous le n° 747 280 154,

Et **Monsieur Xavier COTTE**, agissant en qualité de gérant de la société **COTTE PLASTURGIE**, SARL au capital de 16.000 euros dont le siège social est Les Sarraix 63250 **CELLES SUR DUROLLES**, immatriculée au RCS de **THIERS (63)** sous le n° 402 289 656,

Ont l'honneur de vous exposer :

- qu'il est envisagé une fusion des deux sociétés par absorption de la société **COTTE PLASTURGIE** par la société **APA SA** ;

- qu'en application de l'article L-236-10 du Code de Commerce, un ou plusieurs commissaires à la fusion, désignés par décision de justice, établissent sous leur responsabilité un rapport écrit sur les modalités de la fusion ;

- qu'en application de l'article 257 alinéa 2 du décret du 23 mars 1967, il peut être établi un seul rapport pour l'ensemble de l'opération de fusion, le commissaire à la fusion étant désigné sur requête conjointe de toutes les sociétés participantes ;

- qu'en application du même article L-236-10 précité un ou plusieurs commissaires aux apports doivent parcellément être désignés par décision de justice avec pour mission d'établir un rapport sur la valeur des apports en nature et des avantages particuliers éventuellement transférés à la société absorbante au titre de la fusion ;

- l'article précité autorise que le même expert soit désigné à la fois comme commissaire à la fusion et comme commissaire aux apports ; par contre, il doit établir deux rapports distincts

- c'est pourquoi, les requérants demandent qu'il vous plaise de bien vouloir désigner un commissaire à la fusion chargé d'établir un seul rapport sur l'ensemble de l'opération qui sera présenté aux assemblées des sociétés participantes. Le représentant de la société absorbante demande en outre qu'il vous plaise de vouloir bien désigner cette même personne pour remplir la mission de commissaire aux apports et, à ce titre, établir un rapport sur la valeur des apports et les éventuels avantages particuliers, qui sera présenté à l'assemblée des associés de la société absorbante.

Fait à **CELLES SUR DUROLLES**
LE 25 AVRIL 2006

Monsieur André COTTE

Monsieur Xavier COTTE

ORDONNANCE

Nous,

Président du Tribunal de commerce de THIERS

Vu la requête de :

Monsieur André COTTE, agissant en qualité de Président Directeur Général de la société **APA SA**, SA au capital de 40.000 euros dont le siège social est à CELLES SUR DUROLLES (63250) Les Sarraix, immatriculée au RCS de THIERS (63) sous le n° 747 280 154,

Et **Monsieur Xavier COTTE**, agissant en qualité de gérant de la société **COTTE PLASTURGIE**, SARL au capital de 16.000 euros dont le siège social est Les Sarraix 63250 CELLES SUR DUROLLES, immatriculée au RCS de THIERS (63) sous le n° 402 289 656,

Vu les articles L-236-10 du Code de Commerce et 257 alinéa 2 du décret du 23 Mars 1967,

Désignons :

SAS CEGEX, Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

21 bd Joseph Girod

63 000 CLERMONT FERRAND

1- Comme commissaire à la fusion chargé d'établir un seul rapport sur l'ensemble de l'opération de fusion qui sera présenté aux assemblées des sociétés participantes.

2- Comme commissaire aux apports chargé d'établir un rapport sur la valeur des apports et les éventuels avantages particuliers qui sera présenté à l'assemblée des associés de la société **APA SA**, société absorbante.

A Thiers
LE 28/4/06

